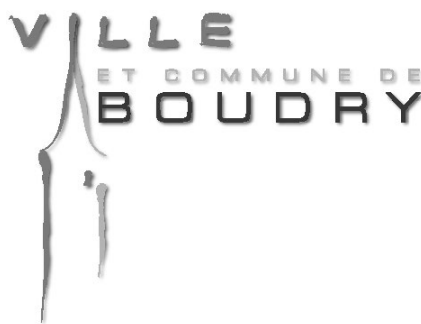




Procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du lundi 30 juin 2025

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles, à 19h00, est ouverte et présidée par Mme P. Preisig Ducommun, Présidente.

Ordre du jour :

1. Appel3
2. Procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 - correspondances4
3. Nomination d'un membre à la Commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation, en remplacement de M. M. Boularas, démissionnaire4
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclage des comptes 20244
5. Rapport de gestion et comptes 2024, accompagné du rapport des commissions5
6. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2025-2026 (art. 15 RGC)10
7. Nomination de la Commission de gestion et des finances – 9 membres (selon art. 100 RGC)10
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 560'000.00 TTC pour la réalisation de la liaison trottoir Perreux – Les Sagnes ainsi que l'adaptation de la chaussée dans le but d'améliorer la mobilité douce en lien avec le projet de mise aux normes LHand des arrêts de bus11
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'725'000.00 TTC pour réaliser les travaux de renforcement et de modernisation des réseaux d'évacuation des eaux claires et eaux usées, des réseaux d'eau potable et d'éclairage public ainsi que la réfection de la chaussée de rues Oscar-Huguenin et avenue du Collège12
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 104'000.00 TTC destinée à l'assainissement d'armoires électrique à basse tension12
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'510'700.00 TTC pour les travaux de création d'une conduite pour les eaux claires et la modernisation des réseaux d'électricité, d'eau potable, d'éclairage public ainsi que la réfection de la chaussée à la rue des Prés (étape 2)13
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général sur le projet de modification partielle du règlement général de commune (RGC), tel que proposé par la Commission des règlements et des institutions..14

13.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au taux d'activité des membres du Conseil communal.....	15
14.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande ayant pour objet la taxe sur l'équipement en cas de nouvelle construction, d'agrandissement ou de transformation, ainsi que la taxe compensatoire en cas de non réalisation de place de stationnement du fond privé.....	23
15.	Proposition du Conseil communal d'attribuer une aide à partir de CHF 10'000.00 en soutien à la population de Blatten dans le Lötschental.....	25
16.	Interpellation.....	26
17.	Informations du Conseil communal	26
18.	Questions	27

Mme P. Preisig Ducommun (Présidente) : Pour commencer, je vous propose d'observer une minute de silence pour honorer la mémoire de Mme E. Buschini, ancienne conseillère générale et épouse de notre ancien conseiller communal M. J.-M. Buschini.

Avant de passer la parole à Mme Matthey pour l'appel, je dois vous soumettre une modification de l'ordre du jour, qui m'a été transmise par le Conseil communal. Ce dernier souhaite intégrer un point qui s'intitule « Proposition du Conseil communal d'octroyer une aide financière de CHF 10'000.00 en soutien à la population sinistrée de Blatten, dans le Lötschental, en Valais ». Je vous propose de l'ajouter entre les points 14 et 15 de l'ordre du jour initial et je précise que cette demande a préalablement été soumise à la Commission de gestion et des finances, qui a validé cet ajout.

Au vote, l'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.

1. Appel

L'appel fait constater la présence des 41 membres suivants :

- | | |
|---|---|
| 1. Aubert Sylvie | 22. Meisterhans Pierre (<i>suppléant</i>) |
| 2. Barrabas Romain | 23. Monteiro Ramos Carlos |
| 3. Belgrano Martine | 24. Mühlematter Daniel |
| 4. Blanc Stephen | 25. Musitelli Delio |
| 5. Brossard Marc | 26. Oliva Patrick |
| 6. Buschini Claude | 27. Pedimina Pascal |
| 7. Chapuisod Nathalie | 28. Petermann Jean-Michel |
| 8. Couverchel Marc | 29. Piscopiello Cosimo |
| 9. Da Silva Helder | 30. Preisig Ducommun Pascale |
| 10. De Nuccio Emanuele | 31. Rais Cécile |
| 11. De Montmollin Andrea | 32. Rigaux Michel |
| 12. Dubois Laurence | 33. Rossetti Sam |
| 13. Dubois Romain | 34. Rota Danilo |
| 14. Durnat Lopez Carole | 35. Rousseau Maryse |
| 15. Gillardin Caroline (<i>suppléante</i>) | 36. Rousseau Nicolas |
| 16. Fasel Stéphane | 37. Sandoz Alain |
| 17. Fortin Michel | 38. Vicario Fabio |
| 18. Keller Stéphane | 39. Vuillaume John |
| 19. Kneubühler Jean-Pierre (<i>suppléant</i>) | 40. Vuillaume Jonas |
| 20. Koller Jenny | 41. Wessner Jérôme |
| 21. Matthey Fanny | |

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 21.

Membres excusés : Mme O. Musitelli-Taillard et MM. P. Lüthi et S. Paz

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Mme A. Macherel Rey (PS), présidente, M. P. Chapuisod (PLR), vice-président, M. E. Dubois (VERT·E·S) secrétaire, Mmes M. Schlaeppli (PS) et C. Zeter (PLR), membres.

Information : M. P. Oliva est arrivé avec quelques minutes de retard, mais avant la première votation relative aux arrêtés légalisant les réserves.

2. Procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 - correspondances

M. C. Buschini (en son nom) : Je demande à M. P. Chapuisod qu'il réponde à la question concernant les cloches à la Tour Marfaux.

M. P. Chapuisod (CC) : Après renseignements, elles devraient sonner toutes les heures, ainsi que pour les mariages et les enterrements et très certainement pour le toccin, à l'époque. Actuellement, une question reste en suspens : nous ne savons pas si elles devraient aussi sonner un coup toutes les demi-heures. Un contrôle a été fait par une entreprise spécialisée, nous attendons encore ses réponses.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Mme P. Preisig Ducommun (Présidente) : Vous avez pu prendre connaissance de la correspondance : la démission de M. Boularas et une lettre ouverte adressée au Conseil communal et au Conseil général par le comité de Boudrysia. J'ai constaté ce matin que la réponse du Conseil communal avait été ajoutée sur ECHO, à titre d'information. Étant donné le délai relativement court, j'imagine que vous n'avez peut-être pas encore eu l'occasion de la consulter, je propose de l'afficher à l'écran. Pour rappel, la correspondance n'est pas lue et aucun débat n'est ouvert lors de la séance du Conseil général.

3. Nomination d'un membre à la Commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation, en remplacement de M. M. Boularas, démissionnaire

M. D. Musitelli (au nom du PLR) propose M. J.-D. Böhm. Celui-ci est élu tacitement.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclage des comptes 2024

Mme P. Preisig Ducommun (Présidente) : En tant que présidente du bureau, je dois vous informer d'une décision qui a été prise récemment par ce dernier. Dès à présent, lors de la présentation des rapports figurant à l'ordre du jour, une légère modification sera apportée à la manière de procéder, par rapport à ce qui se faisait jusqu'à maintenant. La parole sera tout d'abord donnée à la Commission de gestion et des finances, ensuite à chacun des groupes, puis viendront les prises de paroles ou les questions. Si cela est nécessaire, le Conseil communal pourra répondre aux questions ou apporter des précisions. Enfin, les rapports seront mis en votation. Dans cet esprit et conformément à la décision du bureau, je donne à présent la parole à la Commission de gestion et des finances.

M. F. Vicario (au nom de la CGF) : La Commission de gestion et des finances a accepté à l'unanimité le rapport du Conseil.

Mme J. Koller (au nom des Vert·e·s) : Le groupe des Verts soutiendra à l'unanimité ce rapport. L'utilité de cette opération comptable, telle que l'attribution d'un montant à une réserve, n'est plus à démontrer.

M. D. Rota (au nom du groupe PS) : Au vu des différents travaux prévus pour le réservoir et les préventions de crues, le PS accepte, à l'unanimité également, les deux financements de 3 et 5 mio de francs.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Le PLR acceptera également cet arrêté, en précisant qu'il est effectivement important et adéquat, au vu de la bonne situation financière, de prévoir des réserves de préfinancement. Nous l'acceptons, en remerciant encore le Conseil communal.

Mme P. Preisig Ducommun (Présidente) : Je vous remercie et j'en profite pour signaler à tout le monde l'arrivée de M. P. Oliva.

Au vote, le rapport pour les deux arrêtés est accepté par 39 voix et 1 abstention.

5. Rapport de gestion et comptes 2024, accompagné du rapport des commissions

Mme P. Preisig Ducommun (Présidente) : Je vous propose de commencer par le rapport des commissions. Vous en avez normalement pris connaissance. Je remercie les présidents de chaque commission pour leur travail et demande s'il y a des questions ou remarques concernant ces rapports. Non, alors, nous pouvons passer à l'examen des comptes 2024. Je vous propose de les prendre en détail, chapitre par chapitre.

Introduction et rapport du Conseil communal au Conseil général (pages 1 à 7)

M. F. Vicario (en son nom) : Oui, j'ai une remarque. À la page 7, pour les charges extraordinaires, ce n'est pas en négatif, mais en positif.

Mme P. Preisig Ducommun (Présidente) : La Commission de gestion et des finances avait relevé cette erreur et cela a été modifié.

Mme M. Schlaeppli (CC) : Oui, nous l'avons corrigé.

Comptes du bilan, bilan condensé (pages 11 et 12) et bilan détaillé (pages 13 à 18)

Pas d'intervention.

Les rapports (pages 21 à 38)

M. P. Pedimina (PLR) : Serait-il possible d'avoir quelques renseignements concernant les premiers jalons de la nouvelle politique salariales (page 23) ? Que pouvez-vous me dire à ce sujet ? Et surtout, est-ce que ce travail, qui doit être mené, se fera avec les différentes commissions, notamment la Commission de gestion et des finances ?

Mme C. Zeter (CC) : Comme indiqué dans le rapport, l'objectif premier de cette nouvelle politique salariale est de réduire les inégalités existantes. Un travail a déjà été engagé pour éliminer les inégalités les plus flagrantes. En tout état de cause, cette politique fera l'objet d'échanges au sein de la Commission de gestion et des finances, conformément aux pratiques habituelles. Il s'agira de la seule commission susceptible d'être sollicitée sur cette question.

Classification fonctionnelle (pages 41 à 43).

Pas d'intervention.

Classification par nature, résumé (pages 45 à 50)

Pas d'intervention.

Administration générale (pages 52 à 61)

Pas d'intervention.

Ordre et sécurité (pages 61 à 69)

Pas d'intervention.

Formation (pages 70 à 79)

Pas d'intervention.

Culture, sport, loisirs et église, (pages 80 à 91)

M. C. Buschini (en son nom) : À la page 80, compte 31100, Musées et arts plastiques, 36350.0 Subventions aux entreprises privées. Ayant eu une explication par mon groupe PLR, je tiens à en informer le Conseil général : notre musée de l'Areuse n'a pas eu de subventions en 2024, bien qu'il fasse partie de notre patrimoine ! Espérons qu'il reviendra à sa noble place d'atout culturel à Boudry et pour la Suisse.

M. P. Pedimina (en son nom) : J'ai juste une question d'ordre global. À la page 42, comment se fait-il qu'on ait une telle différence à l'administration générale. Nous voyons un compte 2024 à 10 mio de francs et un budget à 7 mio ?

Mme C. Zeter (CC) : Vous parlez bien de la différence entre les comptes 2024 et le budget 2024, d'environ 3 mio de francs ?

M. P. Pedimina (en son nom) : Oui, surtout que je n'ai pas d'autres contacts. Je lis simplement les documents et je me suis posé la question en voyant ces comptes 2023, nous passons de CHF 7'000'000 de budget à CHF 10'900'000 au compte. Où sont les éléments qui font ces variations ?

M. E. Dubois (CC) : La réponse est en page 4 du rapport, partie 1, remarques générales concernant les comptes de fonctionnement et des investissements. Les chiffres y sont repris, et le point 0, relatif à l'administration générale, explique précisément cette différence. Il s'agit essentiellement des préfinancements, qui en sont la cause principale.

Santé (pages 92 et 93)

Pas d'intervention.

Sécurité sociale (pages 94 à 97)

Pas d'intervention.

Transports (pages 98 à 103)

Pas d'intervention.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire (pages 104 à 113)

Pas d'intervention.

Économie publique (pages 114 à 119)

Pas d'intervention.

Finances et impôts (pages 120 à 129)

Pas d'intervention.

Comptes des investissements (pages 133 à 152)

Pas d'intervention.

Récapitulation des comptes d'investissement (pages 153 à 155)

Pas d'intervention.

Annexes aux comptes (pages 159 à 179)

Pas d'intervention.

Informations supplémentaires (pages 183 à 187)

Pas d'intervention.

Comptes des syndicats (pages 190 à 198)

Pas d'intervention.

Rapport de l'organe de révision

Pas d'intervention.

Je donne la parole à la Commission de gestion et des finances.

M. F. Vicario (au nom de la CGF) : Les commissaires ont soulevé plusieurs interrogations auxquelles le service financier a donné suite. Je fais juste une remarque : l'écrtage par le canton s'élève à CHF 10'735'462.00, et la part qui nous est restituée via la péréquation financière s'élève à CHF 597'350.00. La Commission de gestion et des finances a accepté ce rapport à l'unanimité.

M. R. Dubois (au nom du PS) : Ce soir, je prends la parole avec une certaine émotion. Bien sûr, les comptes sont excellents et nous aurons l'occasion d'y revenir, mais ce n'est pas la seule raison de mon émotion. À titre personnel, cette séance est ma dernière séance que je fais ici, après environ 10 ans au Conseil général à Boudry. Suite à un déménagement, qui a eu lieu ce mois-ci et qui sera concrétisé par le changement de mes papiers dans les jours à venir, je me permets ces quelques mots personnels avant de passer à l'intervention du groupe sur les comptes. Je voulais vous remercier pour ces 10 années passées ensemble. Plusieurs personnes étaient déjà présentes à mes débuts et je tiens à exprimer toute ma gratitude pour ce que nous avons pu construire ensemble. Nous avons aussi pu rire dans ce Conseil, je me rappelle de quelques moments mémorables, mais il faut reconnaître aussi, tout ce que nous avons pu débattre, parfois durement, mais presque toujours dans le respect et cela, je l'espère, continuera. Dans tous les cas, cela m'a énormément apporté, j'ai été heureux de participer à tout cela, c'est revalorisant de travailler dans une commune, qui aujourd'hui, nous le voyons, va mieux qu'il y a 10 ans, et peut désormais financer de nouveaux projets. Je m'arrête sur ces mots personnels et j'en viens à la position du groupe socialiste sur les comptes.

En lien avec cette note personnelle, je ne peux m'empêcher de relever que ce n'est pas le bon moment pour quitter la commune de Boudry. Comme vous l'avez constaté, les comptes sont excellents. On pourrait presque dire que cela devient une habitude, comme cela fait plusieurs années que nous voyons cette tendance et que cela risque de continuer pour les années à venir.

Pas de suspens, bien sûr, le groupe socialiste les acceptera à l'unanimité. Cela dit, nous souhaitons attirer l'attention sur deux éléments, malgré la qualité des résultats. Le premier concerne leur caractère conjoncturel. En effet, nous le savons, une part significative de ces revenus provient d'une entreprise implantée sur notre territoire, qui contribue de manière importante à l'impôt des personnes morales. Or, cette situation est soumise à plusieurs incertitudes : la présence même de cette entreprise à Boudry n'est pas garantie dans la durée. On le sait, aujourd'hui, une entreprise peut très vite bouger, même après avoir investi des dizaines de millions de francs dans des bâtiments, cela ne les empêche pas du tout de partir ou de se délocaliser. Par ailleurs, au niveau cantonal, des discussions sont déjà en cours sur la manière de pérenniser et de mieux répartir les recettes issues de l'impôt des personnes morales. L'objectif étant de trouver un équilibre entre les communes fortement bénéficiaires et celles qui le sont moins. Dans ce contexte, Boudry, qui est aujourd'hui la principale, voire presque la seule, commune concernée dans le canton, pourrait être impactée par d'éventuels ajustements. C'est un facteur d'incertitude non négligeable et nous ne pouvons pas prédire ce qu'il en sera dans les deux ou trois années à venir. Cela étant dit, il faut aussi le reconnaître : aujourd'hui, la Commune de Boudry bénéficie d'une véritable manne, presque comme tombée du ciel. Et pour le groupe socialiste, il est très clair que cette manne doit profiter directement à la population boudryenne, maintenant et à l'avenir, et également à la Commune de Boudry. Ce qui veut dire, au niveau financier, qu'il n'est pas nécessaire de rembourser complètement la dette, d'autant plus que nous avons déjà procédé à d'importants remboursements ces dernières années. Avec les taux d'intérêts actuels, il est d'ailleurs plus judicieux de ne pas accélérer le remboursement, mais plutôt de privilégier l'investissement. Investir notamment dans des projets sociaux pour notre commune, au bénéfice d'une population, qui rappelons-le, à des difficultés croissantes en matière de pouvoir d'achat, en Suisse, et de manière générale dans le monde, mais aussi dans notre commune. Et aussi investir dans les domaines liés aux défis climatiques et environnementaux. Ce soir, alors que la chaleur de plomb nous accable, et nous savons que cela va continuer, que cela va s'accroître, nous savons que cela nécessitera aussi des investissements très coûteux.

Nous en avons parlé de nombreuses heures lors des séances de la Commission chargée du plan d'aménagement local, afin d'adapter nos villes aux défis du réchauffement climatique, mais aussi pour réduire notre empreinte carbone. Bref, tout cela nécessite des investissements concrets dans infrastructures innovantes et durables. Cela nécessite aussi de mettre les moyens au fonctionnement, car lorsque l'on veut investir, créer des stratégies, suivre ses investissements, ou vérifier l'application des règlements, notamment ceux discutés actuellement dans la Commission PAL et dans beaucoup d'autres communes, il faut des moyens pour assurer ce suivi. Ces moyens sont d'abord humains, ce sont des personnes capables de travailler et qui peuvent apporter un certain dynamisme. C'est la position du groupe socialiste. Si nous voulons être réellement engagés dans ce travail, il faut aussi des moyens pour la commune, c'est-à-dire du personnel. Je considère, et cela veut aussi dire, je fais une petite avance sur un prochain rapport, des moyens de pilotages, des moyens stratégiques pour gérer les priorités de notre commune et ça c'est le Conseil communal qui a la charge de ce rôle-là.

Et puis troisièmement, au vu de cette manne, il faut aussi des prestations pour la population, parce que nous avons les moyens dans notre caisse et il est juste que la population en bénéficie directement, au moins en partie. Pour le groupe socialiste, il est particulièrement important que la commune renforce sa communication autour des prestations existantes, notamment le subventionnement des abonnements de transports publics, mais surtout, et je le souligne avec force, il faudra renforcer drastiquement ces subventionnements d'abonnements de transports publics dans notre commune. Nous avons déjà interpellé le Conseil communal à ce sujet et nous espérons que le rapport

correspondant pourra être voté lors de la prochaine séance du Conseil général. Dans tous les cas, c'est extrêmement important que la population puisse toucher un peu les fruits de ces bons résultats financiers. Voilà, vous l'aurez compris, c'est le moment d'investir. Je crois que nous vivons une éclaircie historique, et je ne sais pas combien de temps va durer cette éclaircie. C'est maintenant qu'il faut investir pour l'avenir de Boudry, pas dans deux ou trois ans, quand nous en n'aurons, peut-être, plus forcément les moyens. Au nom du groupe socialiste, je tiens à remercier le Conseil communal, ainsi que l'administration pour le travail accompli durant cette année pour arriver à ce très bon résultat et à la bonne gestion de notre commune.

M. D. Musitelli (au nom du PLR) : Premièrement, le groupe PLR souhaite remercier chaleureusement le Conseil communal pour l'excellent résultat qui nous est présenté aujourd'hui. C'est vraiment une très bonne nouvelle. Comme cela a déjà été relevé, cela tend à devenir une habitude, et cela risque de continuer. Nous avons de très bons comptes, c'est vrai, en tout cas depuis 2021, nous le voyons dans le résumé en page 3 du rapport. La situation financière de Boudry est donc excellente et nous en sommes très satisfaits. Nous n'oublions pas, c'est évident, les investissements. Je rejoins totalement ce qui a été dit précédemment : ils sont essentiels. Nous en réalisons déjà, et il faudra continuer, tout en veillant à les faire de manière intelligente pour l'avenir. Nous resterons attentifs à ce niveau-là, car nous souhaitons que Boudry continue à avoir des investissements. Pour le groupe PLR, il est également important que les contribuables soient remerciés pour ces excellents résultats. Finalement, si nous avons tout cet argent, cet immense bénéfice, c'est grâce aux personnes qui paient leurs impôts. C'est pourquoi, lors du prochain budget, nous trouverions adéquat de pouvoir encore envisager un remerciement supplémentaire pour tous nos contribuables qui nous permettent d'arriver à cette situation. Au vu de la situation financière, je pense que les différents projets des différents groupes ne sont pas contradiction. Le groupe PLR acceptera, bien évidemment, les comptes présentés.

Mme J. Keller (au nom des Vert·e·s) : Le groupe des Vert·e·s se réjouit de l'excellent résultat présenté. Beaucoup de choses ont déjà été abordées, je ne vais donc pas le répéter. Nous tenons toutefois à remercier pour la qualité du rapport de gestion qui accompagne ces comptes. Nous avons de grandes inquiétudes concernant l'écrtage, mais finalement, nous constatons que nous nous en sortons avec un bon résultat. Nous notons cependant qu'un poste a fait l'objet d'un excès de prudence : le poste 31 « Charges de biens et services et autres charges », qui présente une différence de l'ordre de 20 % par rapport au budget. Malgré cette observation, nous validerons à l'unanimité ces comptes 2024.

Au vote, les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité.

M. P. Pedimina (en son nom) : Nous voyons que notre commune a beaucoup d'argent, beaucoup de liquidité, quand on entend que la BNS va peut-être appliquer des taux négatifs, je me demande s'il y a un risque pour la commune et quelles dispositions sont prévues ?

Mme M. Schlaeppli (CC) : Oui, évidemment, les taux sont actuellement en baisse, mais cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de risque à moyen ou long terme. C'est pourquoi, il est essentiel d'anticiper nos futurs investissements et d'engager des discussions avec les banques en amont, afin d'éviter de nous retrouver dans une situation défavorable. Nous en avons d'ailleurs parlé ce matin, il est vraiment crucial d'anticiper les grands investissements. Et si nous devons recourir à l'emprunt, cela devra se faire suffisamment tôt afin de pouvoir se renseigner sur les taux.

Mme P. Preisig Ducommun (Présidente) : Avant de passer au point suivant, comme je devrais céder ma place à M. S. Rossetti, je ne vais pas faire trop long, car l'ordre du jour est bien chargé, mais je souhaite quand même remercier tous les membres du Conseil général, du Conseil communal et les collaborateurs de la chancellerie pour leur collaboration durant cette année. Merci à tous. Nous avons eu une année qui n'a pas été toute simple, je dois le dire, en tout cas pour moi, mais j'ai eu un plaisir énorme à occuper ce siège et cette fonction et je crois que le bureau qui m'a entourée peut se féliciter

du travail qui a été effectué. Nous avons été proactifs, pragmatiques et je remercie aussi le bureau qui m'a accompagnée durant cette année. Pour ma part, je quitte le bureau, mais contrairement à M. R. Dubois qui quitte la commune, je reste bien présente au Conseil général ; je vais juste prendre une place un peu plus en retrait. Je tiens à vous souhaiter à toutes et à tous une excellente suite dans ce bel engagement au sein du Conseil général.

Mme F. Matthey (au nom du bureau) : Avant que Mme P. Preisig Ducommun ne prenne place dans la salle, au nom du bureau, qui a eu la chance de travailler avec elle durant toute cette année, nous lui offrons quelques fleurs pour la remercier pour son investissement. Cela a été un plaisir de travailler avec elle.

Les changements de places se font.

6. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2025-2026 (art. 15 RGC)

Président : M. S. Rossetti (Les Vert·e·s)

Vice-présidente : Mme F. Matthey (PS)

Secrétaire : M. S. Blanc (PLR)

Secrétaire-adjointe : Mme C. Durgnat-Lopez (Les Vert·e·s)

Représentant·e de chaque groupe politique : - Mme C. Rais (PS)

- M. M. Rigaux (Les Vert·e·s)

- M. F. Vicario (PLR)

Tous les membres du bureau sont élus par acclamation.

M. S. Rossetti (Président) : J'aimerais encore remercier Mme P. Preisig Ducommun pour cette année où elle s'est investie sans compter. Nous avons souvent tendance à réserver les remerciements pour la fin d'un exercice, mais dans ce cas de figure, une fois n'est pas coutume, je souhaite débiter cette nouvelle année avec des remerciements qui vous sont adressés, à vous, membres du Conseil général, parce qu'après une période de turbulence, vous avez su recréer une certaine sérénité et j'en veux pour preuve le nombre important de décisions prises à l'unanimité dans les différentes commissions, ainsi que l'ambiance constructive qui règne dans la grande majorité des échanges. Merci pour cela. Cela doit, à mon sens, nous rappeler que nous sommes ici avant tout pour notre communauté, pour notre ville, d'abord pour assurer son bon fonctionnement quotidien, mais aussi pour la faire progresser, innover et parfois s'adapter face aux écueils qui ne manqueront pas d'apparaître devant nous. Merci pour votre implication, votre souplesse et cette force collective qui nous portera au fil de l'année à venir.

7. Nomination de la Commission de gestion et des finances – 9 membres (selon art. 100 RGC)

M. N. Rousseau (au nom du PS) propose trois membres sortants, à savoir, MM. D. Rota, A. Sandoz et J. Vuillaume.

Mme C. Durgnat Lopes (au nom des Vert·e·s) propose Mme J. Koller et M. S. Rossetti.

M. D. Musitelli (au nom du PLR) propose également de renouveler les quatre membres sortants, Mme P. Preisig Ducommun, MM. S. Blanc, S. Fasel et F. Vicario.

Tous les membres sont élus par acclamation.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 560'000.00 TTC pour la réalisation de la liaison trottoir Perreux – Les Sagnes ainsi que l'adaptation de la chaussée dans le but d'améliorer la mobilité douce en lien avec le projet de mise aux normes LHand des arrêts de bus

M. F. Vicario (au nom de la CGF) : La commission a émis plusieurs questions, notamment une relative à la proposition du PLR du 18 mars 2024. À cette date, le groupe avait proposé un amendement sur ce dossier, suggérant la réalisation d'une étude complémentaire avant le début des travaux. Cet amendement aurait été accepté. Aujourd'hui, bien que la demande de crédit pour le lancement des travaux soit soumise, l'étude complémentaire n'a pas encore été réalisée. La commission comprend très bien le problème de sécurité sur cette route, mais elle aurait préféré attendre que l'étude soit achevée avant d'engager les travaux. Au vote, le rapport a été accepté par 3 oui et 4 abstentions.

M. R. Barrabas (au nom des Vert-e-s) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je tiens d'abord à remercier les auteurs de ce rapport pour les détails apportés. La demande de construction d'un trottoir additionnel a été perçue de manière positive par notre groupe parce qu'elle permet de favoriser la mobilité douce et plus spécifiquement la marche à pied. Il est cependant important qu'un tel ouvrage s'inscrive dans un projet global, cohérent et réfléchi. Nous faisons ici référence, comme il a été mentionné, à l'amendement du PLR qui a demandé une étude sur le tronçon complet, donc entre Perreux et l'administration communale et pas uniquement sur la partie Perreux – Les Sagnes. Bien que demandée il y a près d'une année, cette étude n'a toujours pas livré ses résultats, ce qui ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble et par conséquent, de se prononcer en pleine connaissance de tous les éléments utiles. Dans ce contexte, la liberté de vote est laissée aux membres de notre groupe.

Mme F. Matthey (au nom du PS) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste a pris connaissance de ce rapport pour la réalisation de ce trottoir Perreux – Les Sagnes et est favorable à ce projet. Il estime qu'il est important d'aller de l'avant avec cette première partie afin non seulement de pouvoir améliorer rapidement la sécurité des piétons sur ce tronçon, mais aussi de pouvoir bénéficier de la subvention cantonale qui est offerte. Le parti socialiste acceptera donc ce rapport à l'unanimité.

M. E. De Nuccio (au nom du PLR) : M. Vicario a précédemment évoqué la motion déposée par le PLR, mais notre groupe tient également à souligner que ces travaux sont indispensables et doivent pouvoir commencer. Le rapport sera accepté.

M. P. Pedimina (en son nom) : En effet, nous avons voté un crédit pour la continuité du trottoir jusqu'au chemin des Praz, ou plutôt jusqu'à la route des Addoz. Est-ce qu'il y a une explication pour laquelle ce trottoir n'est pas en continu dans cette demande de crédit ? Est-ce que ce trottoir, malgré tout, se fait avec ce crédit ? et si ce n'est pas le cas qu'en est-il de la suite de ce trottoir ?

Mme A. Macherel Rey (CC) : Effectivement, il y avait eu un amendement qui fixait un crédit d'étude pour le prolongement du trottoir jusqu'à l'administration communale. Cependant, ce qui nous semblait prioritaire, c'était la mise aux normes LHand des arrêts de bus, d'autant plus qu'une subvention est prévue en lien avec ces améliorations. Ce que je peux vous répondre, c'est que l'étude n'est pas encore lancée. Nous avons actuellement beaucoup d'études et de demandes en cours, que nous traitons du mieux possible avec le personnel que nous avons, tout en respectant les délais qui nous sont imposés. Si vous m'autorisez, M. F. Pagani, est présent et il peut vous apporter également des réponses plus techniques sur le dossier.

M. F. Pagani (chef de services des travaux publics) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en mars 2024, le rapport qui avait présenté était un crédit d'étude, qui avait été amendé, en avant-projet du tronçon chemin des Sagnes jusqu'à l'administration. Cet avant-projet est en cours de finalisation.

La raison pour laquelle seule cette étape vous est présentée ce soir est de permettre de bénéficier de la promesse de subventions du canton pour ce premier tronçon. Si cela n'avait pas été le cas, nous aurions repoussé cette présentation à l'automne pour vous présenter le projet complet.

Au vote, l'arrêté est accepté par 34 voix et 6 abstentions.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'725'000.00 TTC pour réaliser les travaux de renforcement et de modernisation des réseaux d'évacuation des eaux claires et eaux usées, des réseaux d'eau potable et d'éclairage public ainsi que la réfection de la chaussée de rues Oscar-Huguenin et avenue du Collège

M. F. Vicario (au nom de la CGF) : Nos préoccupations étaient tournées vers l'ensemble des projets de rénovation de la Ville de Boudry, notamment la rue des Prés, la faubourg Ph.-Suchard et le tronçon Perreux – Les Sagnes, ainsi que vers l'information à la population qui a été jugée beaucoup trop tardive. Le rapport a été accepté la majorité, par 6 oui et 1 abstention.

M. A. Sandoz (au nom du PS) : Nous avons pris connaissance de ce rapport et nous en remercions les auteurs. Comme son intitulé l'indique, il s'agit d'une pièce charnière, dans le cadre du projet « Basse-Ville ». Ce rapport marque la deuxième phase d'un projet qui en compte trois et constitue un jalon important pour notre commune, également par rapport à la suite de la construction du projet Coop. Le document est très bien fait, très factuel. Par contre, l'impact sur la population n'en fait pas partie et c'est normal, mais effectivement, même s'il y a eu une certaine précipitation au niveau de l'information, nous remercions le Conseil communal des efforts qu'il a fait pour organiser cette séance qui aura lieu jeudi. Je sollicite vraiment la population ainsi que tous les représentants présents ici présents de bien vouloir encourager leurs connaissances à assister à cette séance d'information. L'objectif sera de clarifier et de dissiper les peurs éventuelles par rapport aux nuisances et les problèmes de mobilité, en particulier pour les personnes âgées, même si ces questions concernent tout le monde. Cela a été pris en compte, nous en avons été assurés, nous vous prions simplement de venir assister à cette séance pour dissiper les doutes s'il y en avait encore. Et au niveau du parti, le parti socialiste approuvera ce projet. Merci de votre attention.

M. R. Barrabas (au nom des Vert·e·s) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cette demande de crédit a été acceptée à la majorité par notre groupe et nos remerciements vont aux auteurs du rapport détaillé, notant qu'un tapis provisoire sera posé. Nous nous réjouissons que les commissions concernées puissent se pencher sur les futurs aménagements de cette portion de rue en faisant attention, par exemple, à la thématique des îlots de chaleur.

M. S. Keller (au nom du PLR) : Mesdames et Messieurs, après discussion et demande de précisions, nous n'avons rencontré aucune difficulté à accepter cette demande. Notre groupe approuvera cette demande de crédit à la majorité.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 104'000.00 TTC destinée à l'assainissement d'armoires électrique à basse tension

M. F. Vicario (au nom de la CGF) : Pour la commission, c'est un dossier qui apparaît chaque année, à la même période, nous acceptons donc à l'unanimité le remplacement des trois tableaux électriques.

Mme C. Durnat Lopes (au nom des Vert·e·s) : Nous allons également voter en faveur, à l'unanimité.

M. J. Wessner (au nom du PS) : Notre groupe a pris connaissance du rapport et cette demande s'inscrit effectivement dans la stratégie de l'entretien du réseau électrique, ainsi que dans le budget des investissements 2025.

M. M. Fortin (au nom du PLR) : Nous sommes face à une récurrence temporelle, avec des aménagements qui se répètent régulièrement, il est donc logique que nous validions ces éléments.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'510'700.00 TTC pour les travaux de création d'une conduite pour les eaux claires et la modernisation des réseaux d'électricité, d'eau potable, d'éclairage public ainsi que la réfection de la chaussée à la rue des Prés (étape 2)

M. F. Vicario (au nom de la CGF) : Il n'y a eu aucune demande sur ce dossier, il s'agit uniquement d'un complément de travaux sur la rue des Prés pour être en conformité dans les infrastructures souterraines. La commission a accepté ce rapport à l'unanimité.

Mme C. Rais (au nom des PS) : Les travaux de détection et de modernisation des infrastructures souterraines de la rue des Prés sont la suite logique, comme cela a déjà été dit, de la première étape qui vient de se terminer. Ces interventions nous semblent nécessaires. Deux bémols ou peut-être, deux regrets à souligner malgré tout. Premièrement, ces travaux engendreront des frais pour les propriétaires, avancés par rapport au calendrier initial, ce qui pourrait mettre certains d'entre eux dans l'embarras. Deuxièmement, le rapport ne précise pas les raisons de l'urgence de la situation, mais nous avons pu obtenir les informations de la part du Conseil communal. Malgré ces deux bémols, le groupe socialiste propose d'accepter ce rapport.

Mme P. Preisig Ducommun (au nom du PLR) : Le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport et en remercie ses auteurs. Comme cela a déjà été dit, il est évident que ces travaux dans la partie amont de la rue des Prés sont nécessaires pour éviter tout risque d'inondations lors d'un prochain événement pluviométrique intense, mais également pour permettre la mise en séparatif des réseaux d'évacuation afin de gagner en efficacité au niveau technique et environnemental. Toutefois, comme l'a dit le PS, le groupe a relevé que ce point n'était pas au budget des investissements prévus en 2025, puisqu'il avait été planifié pour 2027, mais qu'ils restaient possibles puisqu'ils remplacent un autre crédit d'investissement qui n'a pas été possible de planifier cette année. Le groupe PLR souhaite rendre attentif le Conseil communal, tout comme le groupe PS, à l'importance de la communication avec les habitants de la rue des Prés qui seront impactés par les futurs travaux, surtout en cette période de vacances scolaires. Il sera important de les prévenir avant, ou le plus rapidement possible, puisque les travaux bénéficieront, à l'issue du délai référendaire, d'une extension de contrat avec l'entreprise qui permettra de démarrer les travaux courant août. Donc pour des raisons financières et aussi pour des embêtements liés aux travaux, il est important que les habitants de la rue des Prés, dont Mme C. Rais et moi-même faisons partie, soient prévenus à l'avance. Le groupe PLR a accepté cette demande de crédit.

M. M. Rigaux (au nom des Vert-e-s) : Le groupe des Vert-e-s acceptera ce rapport à l'unanimité.

M. P. Pedimina (en son nom) : J'ai juste une question sur le fond : si ce crédit n'était pas au budget, comme cela a été relevé par le PLR, quelle est la limite au budget qui va compenser ce crédit ?

Mme A. Macherel Rey (CC) : En ce début d'année 2025, certains travaux ont été reportés, ce qui nous a amenés à revoir les investissements initialement prévus. D'ailleurs, la Commission de gestion et des finances nous a fait remarquer que nous aurions pu l'informer de ces aménagements qui ont été

nécessaires. Nous nous retrouvions avec une diminution des investissements en 2025 qui se traduit par un report sur les années suivantes. Il nous paraissait important de pouvoir compenser en avançant certains projets. Celui-ci, celui de la rue des Prés, étant la continuité d'un projet déjà prévu, était, en ce sens, le plus simple à mettre en œuvre. Il vient notamment compenser le report de la rénovation du collège de Vauvilliers.

Mme C. Rais (en son nom) : Avant que l'on passe au vote, il me semble que deux conseillers généraux qui siègent ce soir sont impliqués dans ces travaux à titre professionnel, je me pose la question d'une éventuelle récusation pour ce vote.

M. P. Migliorini (administrateur communal) : Mesdames, Messieurs, je pense que la récusation serait justifiée.

M. S. Rossetti (Président) : Est-ce que cela soulève des remarques des groupes politiques pour les personnes concernées ?

M. D. Musitelli (au nom du PLR) : Effectivement, je suis désolé, je n'y avais pas pensé, mais cela fait partie de la Loi sur les communes, les personnes concernées devraient sortir lors du vote. Il s'agit de MM. J.-P. Kneubühler et P. Pedimina. Si vous êtes toujours impliqués dans ces travaux, effectivement, je pense qu'il serait bien de sortir afin de respecter la loi.

M. S. Rossetti (Président) : J'estime qu'il n'est pas forcément nécessaire de sortir, s'ils s'abstiennent le temps de vote, cela va très bien. 

M. R. Dubois (en son nom) : Monsieur le Président, ce n'est pas une question de personnes ou de politique, c'est une question de respect de la Loi. Si la loi demande, en cas de récusation, que la personne sorte de la salle, cela devrait même se passer au début des discussions sur le sujet normalement. Cette exigence vise à éviter toute influence sur les travaux du Conseil.

M. S. Rossetti (Président) : Merci à MM. J.-P. Kneubühler et P. Pedimina de bien vouloir sortir de la salle.

Mme P. Preisig Ducommun (en son nom) : Ces personnes seront-elles adjudicataires des travaux, ou cela reste-t-il à déterminer ?

Mme A. Macherel Rey (CC) : C'est une extension des travaux pour les entreprises et les mandataires.

Mme P. Preisig Ducommun (en son nom) : Merci beaucoup, oui alors c'est tout à fait justifié.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. D. Musitelli appelle les deux conseillers généraux qui s'étaient récusés.

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général sur le projet de modification partielle du règlement général de commune (RGC), tel que proposé par la Commission des règlements et des institutions

M. F. Vicario (au nom de la CGF) : Le rapport a été accepté à l'unanimité par la commission.

Mme F. Matthey (au nom de la Commission des règlements et institutions) : Je ne vais pas vous répéter ce qu'il y a dans le rapport que vous avez tous lu. Peut-être juste une précision : la commission a soumis ce rapport au Service des communes pour vérification et celui-ci a approuvé l'ensemble des

modifications proposées et a précisé que ces dernières améliorent clairement la situation actuelle, notamment en ce qui concerne les mandats temporaires et les questions liées aux suppléances.

M. D. Musitelli (au nom du PLR) : Le PLR acceptera à l'unanimité ce rapport. Il apportera une contribution précieuse dans une période où il est difficile pour tout le monde de trouver des membres motivés, des gens qui souhaitent s'impliquer, que ce soit dans la vie associative et/ou surtout dans la vie politique. Je pense que ces modifications seront les bienvenues. Notamment pour les suppléances ou les remplacements, qui permettront une plus grande souplesse à tout le monde et pour le bon fonctionnement de la Commune.

Mme J. Koller (au nom des Vert·e·s) : Nous allons accepter ce rapport à l'unanimité, car il aborde des points prioritaires et nous avons tous besoin de flexibilité.

Mme F. Matthey (au nom du PS) : Monsieur le Président, le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport et soutient toutes les modifications qui y sont proposées. Il acceptera ce rapport à l'unanimité. Je vous remercie de votre attention.

M. N. Rousseau (en son nom) : J'ai une question concernant la mention « les membres de leur groupe » : cela inclut bien les membres du groupe du Conseil général ? et non pas de l'ensemble du parti en question ?

Mme F. Matthey (au nom de la Commission des règlements et institutions) : L'expression « membre de leur groupe », comme c'est écrit dans le rapport en lien avec l'art. 90^{ter}, renvoie à la notion du groupe telle qu'elle est définie à l'art. 11 al. 3 du RGC. Cela indique que pour être membre d'un groupe, il faut être élu·e, soit en tant que membre du Conseil général, soit en tant que membre suppléant du Conseil général. Les personnes viennent-ensuite ou les sympathisantes et les sympathisants ne sont pas concernés.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

13. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au taux d'activité des membres du Conseil communal

Mme N. Chapuisod (en son nom) : Monsieur le Président, j'ai décidé de me récuser étant donné que mon mari fait partie du Conseil communal.

M. F. Vicario (au nom de la CGF) : Les commissaires n'ont pas été tous unanimes concernant l'augmentation du taux d'activité à 60%, par contre ils ont exprimé le désir de recevoir le rapport de fonctionnement de l'administration communale, avant de prendre une décision concernant cette augmentation. La commission était partagée avec un oui, deux abstentions et deux non.

M. D. Musitelli (au nom du PLR) : Avant de donner l'avis de PLR, j'aimerais faire juste par rapport aux questions des récusations. Comment imaginiez-vous appliquer l'art. 18 de la Loi sur les Communes qui dit : « *Aucun membre du Conseil général, du Conseil communal ou d'une commission ne peut assister à une discussion dans laquelle il aurait un intérêt ou qui concernerait une personne avec laquelle il vit.* » En effet, juste avant Mme N. Chapuisod s'est récusée, mais est-ce que le Conseil communal lui-même, ne serait pas également concerné par une récusation ? Et si oui, comment l'appliquer ? car cela serait quand même bien qu'il soit là pour répondre aux questions. Peut-être que nous pouvons demander l'avis de l'administrateur.

M. P. Migliorini (administrateur communal) : Je pense que c'est bien si le Conseil communal est présent pour répondre aux questions et comme il ne vote pas, il n'y a pas vraiment matière à se récuser.

M. D. Musitelli (au nom du PLR) : Très bien, merci. Maintenant, je vous donne l'avis du groupe PLR. Cette question a donné lieu à un grand débat, pas forcément sur la qualité du travail de nos conseillers communaux – nous les remercions encore énormément pour tout l'investissement dont ils font preuve –, ni nécessairement sur la nécessité d'augmenter le taux, mais le débat était plus sur la forme et la manière dont le rapport est présenté et sur le taux. Le PLR aurait souhaité que ce rapport intervienne, soit après le résultat de l'audit qui devrait arriver prochainement, soit après le rapport externe comme cela avait été fait en 2022, afin de déterminer si c'est vraiment 60% qu'il faut, ou un peu plus ou un peu moins, afin d'avoir une vision plus globale. Finalement, après cette longue discussion, il y a eu un vote très serré, mais une majorité a accepté ce rapport.

Le PLR reste, dans sa grande majorité, convaincu de la nécessité de donner à nos conseillers communaux les moyens de nos ambitions. Notre société devient de plus en plus complexe, de plus en plus procédurière, je sais ce que je dis à ce niveau-là, de plus en plus technique avec un très grand nombre de séances avec les partenaires, qu'il s'agisse d'Éli 10, du canton ou des autres communes, où notre présence est indispensable. Quand une décision est rendue, ce n'est pas après coup que nous pouvons l'influencer, c'est avant. Si nous voulons mettre correctement en œuvre tous nos investissements actuels ou futurs, si nous voulons permettre à Boudry de se positionner favorablement au sein du Littoral, cette augmentation du taux est indispensable.

Mme C. Durnat Lopes (au nom des Vert-e-s) : Monsieur le Président, notre groupe salue l'engagement et la qualité du travail de nos conseillères communales et conseillers communaux et leur reconnaît une très grande charge de travail. Nous trouvons cependant précipité de se prononcer sur le taux d'activité tant que les résultats de l'audit sur l'administration communale ne sont pas connus, car il nous semble irréaliste de dissocier la charge de travail des membres du Conseil communal de celle de l'administration communale. Nous sommes confiants que ce rapport d'audit sera communiqué prochainement, avant la phase budgétaire, permettant ainsi d'inclure une éventuelle augmentation du taux des membres du Conseil communal en bonne et due forme. Notre groupe était fortement partagé, c'est pourquoi nous avons décidé de laisser la liberté de vote à chacun.

M. J. Vuillaume (au nom du PS) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, quand on compare le taux d'activité des membres de notre Conseil communal avec celui d'autres communes neuchâteloises, on remarque que le nôtre est très bas. Par exemple, à Milvignes, le taux d'activité est de 70% par membre du Conseil communal, contre 40 chez nous. Un 40% devrait équivaloir à une moyenne de 17 heures de travail par semaine. Or nos Conseillers communaux en font beaucoup plus, le rapport du Conseil communal mentionne 29 heures, en moyenne, hebdomadaires. Le décalage entre le faible taux d'activité et la lourdeur de la charge de membre du Conseil communal est parfaitement identifié et reconnu depuis des années, par tous les partis politiques. Ces constats justifient cette proposition d'augmentation du taux d'activité des membres de notre Conseil communal qui serait bénéfique pour notre ville, à plusieurs niveaux. Entre autres, le suivi encore meilleur de dossiers de plus en plus complexes, le renforcement de la représentation de Boudry aux échelons régional et cantonal, l'adaptation à la charge de travail liée à l'augmentation conséquente et continue de notre population et finalement, l'établissement de conditions de travail moins stressantes qui éviteront les nombreux cas de surmenage et de problèmes de santé que nous avons connus ces dernières années au sein du Conseil communal.

Par conséquent, le pilotage politique de Boudry, une commune qui grandit et qui gère de grands travaux, nécessite une élévation du taux d'activité des membres de notre Conseil communal, le groupe socialiste du Conseil général en est convaincu.

C'est donc dans un esprit transpartisan, privilégiant les intérêts de la population boudryenne et marquant la confiance d'une majorité du Conseil général envers notre Conseil communal, que le groupe socialiste appelle à ratifier l'arrêté proposé par le Conseil communal relatif à l'augmentation du taux d'activité de ses membres.

M. P. Pedimina (en son nom) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je rappelle que chaque membre du Conseil Communal, avant de prendre cette responsabilité politique et non de fonctionnaire, en connaissait les règles, le statut et le travail politique à exécuter en relation à son organisation et ses disponibilités professionnelles et privées. À la lecture seule de ce rapport, je remarque qu'il est établi par le Conseil communal seul, que ce Conseil communal a très peu d'expérience politique et de fonctionnement politique, qu'il est transmis, à mon sens, au Conseil général dans l'urgence et qu'il est précisé que l'application débute le 1^{er} juillet 2025, donc demain, c'est-à-dire avant la modification du règlement général de Commune (RGC). Ce rapport ne découle d'aucun travail sérieux en commissions, d'aucune réflexion sur les coûts supplémentaires en rapport à nos dépenses (+ CHF 205'420.00), d'aucune dépense prévisionnelle au budget 2025, d'aucune comparaison sérieuse (étude préliminaire, autres Communes), d'aucune réflexion sur la méthode et l'application de la grille salariale en rapport aux compétences (pourquoi classe 16 la plus élevée et non 14 et pourquoi échelon 10) et sans avoir reçu l'audit sur l'organisation de l'administration communale demandé par notre Conseil général en fin d'année passée. Comprenant bien la problématique et pour tous ces éléments constructifs non traités, je propose que ce rapport ou ce sujet soit renvoyé en Commission de gestion et des finances et en Commission des règlements et des institutions qui traiteront, avec le Conseil communal, ces éléments manquants comme cela a été fait avec le rapport précédent au point n° 12. Je vous remercie de votre attention.

Mme C. Zeter (CC) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en réponse à certains des éléments qui ont été soulevés, notamment la précipitation, je voulais simplement attirer votre attention sur le fait que nous avons, aujourd'hui, une année de recul. C'est la raison pour laquelle, nous vous avons soumis ce rapport à cette séance du Conseil général. Nous savons précisément quelles sont nos tâches, le temps que nous y consacrons. L'audit dont les résultats vont bientôt aboutir, ne va pas donner une réponse claire sur le pourcentage d'activité du Conseil communal. Une chose est sûre, dans l'exercice de nos fonctions, nous constatons que nous faisons essentiellement de la représentation, de la prise de connaissance des dossiers avec notre administration et nous prenons également beaucoup de décisions sur un nombre important de points. Ces tâches-là ne sont pas déléguées à l'administration communale. Ce qui veut dire que, même si les résultats de l'audit révèlent que nous devons engager davantage de personnel de l'administration communale, ceci n'aura pas d'impact sur les heures que nous avons décrites dans le rapport. Peut-être que mes collègues souhaitent encore ajouter d'autres éléments.

M. E. Dubois (CC) : Oui, effectivement, il y a beaucoup de choses qui ne sont absolument pas dans l'opérationnel. Si je consacre ma semaine aux syndicats intercommunaux, aux conseils d'administration, aux conventions directeurs, aux réunions de la RNL, aux commissions, ainsi qu'aux rencontres avec d'autres acteurs, qu'il s'agisse des transports publics ou de l'environnement, il est évident que, rien qu'avec ces engagements, j'ai déjà dépassé ces heures hebdomadaires. Donc avant même d'aller rencontrer les services avec lesquels je travaille au sein de la commune, j'ai déjà dépassé le temps qui était à disposition. Après, je suis un des rares conseillers communaux avec Mme Zeter, à avoir une deuxième activité. Là, j'ai eu exceptionnellement la possibilité, depuis le début de l'année, de réduire mon temps de travail de 20% pour le consacrer à la commune. Donc concrètement, dans mon horaire hebdomadaire, j'ai 3 jours pour la commune et 2 jours pour l'autre travail. Mais cela a une incidence sur mon budget, et c'est quelque chose que je ne pourrais pas garder à long terme. Aujourd'hui, j'ai le choix de reprendre une activité à 60% et à 40% et lâcher certaines tâches de la commune. Clairement, je ne pourrais plus participer à toutes ces rencontres, qui sont importantes, notamment en terme d'aménagement du territoire, puisque ce domaine ne se pense pas uniquement

en terme communal, mais en terme régional, voire cantonal, quand ce n'est pas supra cantonal. Nous sommes vraiment à ce moment clé où la petite commune de Boudry, n'est plus une petite commune, où les exécutifs alentours, qui sont déjà de plus grandes communes se sont déjà professionnalisés à des taux qui leur permettent de ne faire que ça. Et c'est la question qui vous est posée aujourd'hui : est-ce que vous voulez des conseillers communaux qui défendent les intérêts de Boudry, qui s'investissent, qui ont le temps de le faire et qui ne doivent pas combiner cette activité à une autre pour vivre ou est-ce que vous souhaitez que nous gardions cette espèce de mix, au risque d'avoir une commune qui avance très lentement ?

M. P. Pedimina (en son nom) : Je comprends parfaitement votre situation, ce que vous expliquez, mais tous ces éléments peuvent être discutés avec les commissaires respectifs pour trouver des solutions qui pourraient être différentes, après les avoir étudiés. Je me permets simplement de rappeler qu'il est important, lorsqu'on compare les communes, de le faire avec des entités équivalentes à Boudry. Certaines fois, ce sont de nombreuses communes qui ont été regroupées pour en devenir une seule. Mais je pense, à mon sens, qu'il est nécessaire que les commissions vérifient cet élément-là. Si je prends la commune de Cortaillod, qui fait aussi le travail du Conseil communal, il me semble que nous sommes très loin du montant que nous avons dans cette commune-là. Je ne mets pas en cause la légitimité de ce qui est proposé dans le rapport, mais je pense simplement que cela mérite d'être étudié en commission. Je ne peux pas imaginer, simplement avec cet élément-là, que nous disions « oui » et c'est réglé. Pour moi, ce n'est pas comme ça que cela se passe.

Mme A. Macherel Rey (CC) : Permettez-moi svp de prendre la parole, parce que j'ai aussi, tout comme mes collègues Mme Zeter et M. Dubois, une année de fonctionnement au sein de ce Conseil communal. On sait, quand on s'engage en politique, et j'ai 40 ans de politique derrière moi, que nous allons avoir du boulot, nous l'acceptons et nous le faisons, mais nous offrons, chacun, à la commune plus de 500 heures gratuites. Je ne sais pas s'il y a beaucoup d'endroits où il serait accepté de faire autant d'heures gratuitement. Pour nous, l'essentiel est de défendre la commune, d'être présents au moment où il le faut pour bien la défendre, en respectant les demandes du Conseil général, mais pour cela, je vous le promets, il faut des moyens. Ce 60%, depuis une année, nous l'avons fait. Moi, dans ma moyenne, je suis même à 65,07%, tous les mois cumulés, les vacances déduites. C'est la réalité. Alors, pour ma part, je n'ai pas d'autre emploi à côté, étant à la retraite. Cela dit, je pourrais tout à fait m'imaginer consacrer 50% de mon temps sans me plaindre. Quand on arrive à 65%, cela fait quand même beaucoup. En plus de cela, vous ne gérez plus votre agenda. Lorsqu'il reste un après-midi de libre, il faut se dépêcher de le bloquer si vous avez un projet, car tôt ou tard, ce sera précisément à ce moment-là qu'une séance devra être organisée, que ce soit avec les collègues du Conseil communal, ou avec d'autres entités. C'est de la gymnastique, c'est une perte d'autonomie, une perte de temps, et pourtant, je l'entends, j'ai du temps, même si j'ai un ménage et des petits-enfants, là n'est pas la question. Il y a une difficulté, une charge liée à ce mandat que, personnellement et malgré toute mon expérience en politique mais n'ayant jamais été dans un exécutif communal, je n'imaginais pas à ce point. Je n'ai jamais eu peur du travail, quand je devais travailler à 100%, j'étais à 120, voire à 130%, cela ne m'a jamais fait peur. Par contre, je trouve qu'il n'y a aucune raison, au niveau d'un Conseil communal qu'on nous en demande toujours plus, toujours mieux, mais qu'au moment où nous disons, voilà, ça fait beaucoup, on nous réponde que ce n'est pas le bon moment, que nous n'avons pas encore réalisé toutes les études nécessaires. Car oui, nous avons réfléchi ensemble, nous en avons discuté, M. P. Pedimina. Tout au long de l'année, nous avons pris le temps de noter nos heures sérieusement, en nous fixant des règles claires de notations. Nous n'arrivons pas juste avec une envie qui tomberait de nulle part. Je vous le promets : ma carrière politique est derrière moi. Ce qui m'importe aujourd'hui, ce sont les jeunes, ceux que nous peinons à trouver pour qu'ils s'engagent dans une commune. Demandez-leur donc à quelqu'un de venir travailler juste à 40%, ce n'est pas viable. Je ne parle pas de moi, je parle pour la suite, pour l'avenir. Ce n'est pas moi qui représente l'avenir de cette commune. Je vous remercie de votre attention.

M. S. Fasel (en son nom) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ce débat est très intéressant. Tous les projets qui sont initiés dans la commune, grâce aux finances très saines actuelles, génèrent une masse de travail absolument énorme. Cela nous le reconnaissons. Nous avons aussi reconnu que notre nouveau Conseil communal souffre d'une expérience assez réduite au niveau de l'exécutif, puisqu'aucun d'eux n'a encore fait plus d'une législature. Maintenant, ma question est la suivante : j'encourage aussi notre administrateur communal à suivre et vérifier toutes les procédures dans le cadre d'une présentation de projets. Connaissant bien, depuis une année maintenant, l'ampleur de votre charge de travail, je me permets toutefois de rappeler que nous avons tenu une séance avec la Commission de gestion et des finances le 24 mars. Dès lors, je m'interroge : pourquoi la commission n'a-t-elle pas été consultée à ce moment-là ? Il semble pourtant que vous étiez déjà pleinement informé de la situation. Dans le cadre de votre démarche actuelle, je peine à comprendre pourquoi cette consultation n'a pas eu lieu.

Mme A. Macherel Rey (CC) : Il me semble que, lors de cette séance de mars de la Commission de gestion et des finances, nous avons évoqué la surcharge de travail. Nous l'avons mentionné notamment suite au départ de Mme R. Piscopiello. Et il n'y a pas eu que ce départ-là, il y a également eu le départ de M. G. de Reynier. J'étais sa suppléante, alors je me souviens qu'il est venu à 7h30 à la séance du Conseil communal et à 9h, il est parti, il avait transmis tout ce qu'il souhaitait transmettre. Sur les mois de novembre et décembre, novembre particulièrement, parce qu'en décembre j'avais prévu quelques jours de vacances, la suppléance m'a fait travailler à 88%. Nous avons dû reprendre toutes les séances dans lesquelles il s'était engagé et nous n'avons, à aucun moment, dit, nous n'y allons pas, tant pis il n'est pas là. Nous avons pris le travail. Je suis sûre qu'en mars nous avons abordé la question de notre surcharge de travail. Du reste, cet élément est relevé dans le rapport.

M. P. Migliorini (Administrateur communal) : Je peux volontiers me référer au règlement général de commune pour vérifier qu'il soit respecté, qu'il n'y ait pas d'irrégularité. À mon sens, la Commission de gestion et des finances a été consultée, il y a deux semaines, avec la présentation du rapport.

M. S. Fasel (en son nom) : Oui, vous aviez évoqué cette surcharge de travail et je tiens à rappeler que la Commission de gestion et des finances vous a octroyé le traitement de la personne démissionnaire, à savoir Mme R. Piscopiello, à vous répartir entre vous. Même si vous en avez parlé, effectivement, le problème est que ce point n'était pas au budget et que la proposition aurait dû être faite avant à la Commission de gestion et des finances.

M. P. Pedimina (en son nom) : Vous parlez de cette surcharge de travail. Je vous rappelle que pour le rapport précédant, celui de la Commission des règlements et des institutions, ce dernier vous permet justement de vous attribuer le montant d'une personne à suppléer et de vous le répartir. À mon sens, cette problématique avait été réglée de manière constructive, en concertation avec l'ensemble des partis représentés au sein de la commission. Cela doit être fait de la même manière pour ce règlement. Vous dites que vous avez fait énormément d'heures, je ne dis pas le contraire, mais pourquoi vous ne vous êtes pas interrogés ? Je lis l'article ici qui correspond à la classe 16. La classe 16 est la plus élevée du canton de Neuchâtel, c'est la classe qui correspond à un Conseil d'État, à un-e Conseiller-ère communal-e des grandes villes. Est-ce que c'est la bonne place ? Je ne sais pas, je ne dis pas oui, je ne dis pas non, je dis simplement que si cette problématique est débattue dans les différentes commissions, nous arriverions à quelque chose de concret et l'ensemble du Conseil général l'accepterait. Je rappelle aussi que le taux de 40% avait été fixé lors de l'adoption du statut du Conseil communal sur la base d'un audit externe. On peut bien sûr remettre en question la qualité ou la rigueur de cet audit, mais c'est tout de même sur ce rapport que le Conseil général s'était appuyé pour prendre sa décision. Dès lors, je m'interroge : pourquoi ne pas, cette fois encore, s'appuyer sur une analyse externe ? J'ai le sentiment que le Conseil communal a mené ses propres analyses, sans passer par les commissions, et présente aujourd'hui une augmentation des charges sans validation indépendante. Moi cela me surprend. Je voudrais encore soulever un élément qui, personnellement, me dérange. Et

là, je pense que ce sont surtout des juristes qui devraient se prononcer. Est-il vraiment conforme de valider un rapport de ce type-là, en disant que le règlement devra être modifié, tout en décidant d'une application dès le 1^{er} juillet, donc demain, alors même qu'aucune disposition budgétaire n'avait été prévue. Il me semble que cela fait quand même beaucoup de points qui sont surprenants.

M. P. Chapuisod (CC) : Un point de votre intervention m'interroge : la comparaison avec les communes avoisinantes. Bien sûr, la comparaison avec Cortaillod est évidente puisque c'est notre voisin. Sauf erreur, les Conseillers communaux de Cortaillod sont payés à l'heure, donc nous pouvons tout à fait imaginer un tarif forfaitaire multiplié par les heures effectuées, mais je ne pense pas que ce soit la méthode qui s'applique dans les autres communes, qui sont également nos voisines. Ensuite, je ne connais pas beaucoup de communes, petites comme la nôtre, qui a un centre de requérants d'asile fédéral, qui donne plus de 10 mio de francs d'écrtage à l'ensemble des communes de ce canton et qui doit encore se battre pour de gros projets, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire. Je crois que Boudry est extrêmement bien centré dans notre canton et que beaucoup de questions nous touchent directement et que beaucoup d'associations cantonales, voire communales, attendent de nous des réponses qui n'ont pas été données avant. Nous sommes, je ne veux pas dire submergés, mais nous avons une quantité de travail conséquente par rapport à ces dossiers.

Mme J. Koller (en son nom) : Nous constatons qu'il y a des avis divergents et que le débat prend une tournure émotionnelle, comme cela s'est déjà produit auparavant. Ce qui me semble particulièrement important dans ce cas précis, c'est l'aspect règlementaire. D'un côté, nous avons le règlement général de commune qui fixe des pourcentages dans la fonction et un rapport qui présente d'autres pourcentages. Pour moi, c'est ça qui est maintenant essentiel à clarifier.

M. R. Dubois (en son nom) : J'ai peut-être mal compris, mais il me semble que ce rapport a été envoyé et discuté en Commission de gestion et des finances. Je suis donc un peu étonné de la discussion de ce soir, parce que j'ai l'impression d'être une grande commission de gestion et des finances, qui fait un débat qui aurait dû être fait, mais qui apparemment n'a pas été fait. J'entends bien que certaines personnes ne sont pas forcément satisfaites, déjà de la Commission de gestion et des finances, ou que certains groupes ne se soient pas vraiment coordonnés sur cette question. Mais je veux dire, c'est un secret de polichinelle que nous allons parler un jour ou l'autre de la question de l'augmentation du taux de travail des membres de notre Conseil communal. Cela fait des années que nous en parlons dans cette commune. Nous en avons déjà débattu récemment et à la dernière votation du taux et il me semble qu'à peu près tous les groupes ont relevé que cela n'allait pas être suffisant. Je crois qu'aujourd'hui, nous ne devons pas nous cacher derrière des arguments procéduraux, des débats formels. Finalement, la question politique qui est posée ce soir est claire : Est-ce qu'on veut, oui ou non, augmenter le temps de travail de nos conseillères et conseillers communaux pour faire face aux enjeux politiques actuels ? et cette question-là, nous pouvons y répondre assez facilement : il n'y a pas besoin d'un audit qui ne porte pas sur le travail du Conseil communal ; il n'y a pas besoin de réfléchir quinze ans à des questions budgétaires, finalement si c'est budgété ou non. Nous avons déjà voté en cours d'année des modifications réglementaires et/ou des arrêtés qui avaient un impact sur les finances de l'année en cours, cela arrive assez souvent. Je pense que nous avons une question qui nous est posée aujourd'hui, c'est d'ailleurs ce qui aurait dû être fait en commission, c'est une question politique et pour ma part, j'y répondrai oui, car cela fait longtemps que tout le monde, presque, dans cette salle, dit que les conseillères et les conseillers communaux ont une charge de travail qui est bien au-dessus du taux accordé.

M. S. Fasel (en son nom) : Je suis surpris d'entendre M. R. Dubois, qui est représentant de l'institution étant avocat, évoquer le problème de la décision politique avant le respect des institutions. Maintenant, j'aimerais quand même avoir une réponse sur la question que j'ai posée au préalable : connaissant l'importance du sujet, pourquoi le Conseil communal n'a pas consulté au préalable, la Commission de gestion et des finances ?

Mme C. Zeter (CC) : Encore une fois, le sujet a été évoqué au mois de mars, ensuite le Conseil communal a travaillé, s'est réuni plusieurs fois pour vérifier ses feuilles de présence et ses heures, puis le résultat de tout cela devait être compilé dans un rapport. Ensuite, nous vous l'avons présenté en Commission de gestion et des finances, et ce soir, au Conseil général. C'est la procédure habituelle pour les rapports au Conseil général, c'est tout ce que nous avons à vous dire. Ceci est un rapport du Conseil communal au Conseil général. Je ne comprends même pas la question.

M. S. Rossetti (Président) : M. Fasel, êtes-vous satisfait de cette réponse ?

M. S. Fasel (en son nom) : Non, mais je ne veux pas épiloguer là-dessus. Je reviens sur le fait de l'importance de l'événement et le fait de définir la méthode qui permet de déterminer quel sera le bon traitement, la bonne place, la bonne échelle, c'est ça qui est déterminant.

Mme C. Zeter (CC) : J'aimerais juste vous poser une question : combien de millions avons-nous voté ce soir pour les travaux des rues Oscar-Huguenin et des Prés ? Là, c'est un rapport d'une certaine importance politique, ça je le conçois, mais sur le plan budgétaire, l'impact est minime. Nous venons de voter ce soir plus de 5 mio de francs, alors peut-être qu'il y a beaucoup d'émotionnel dans cette question-là, je le comprends, mais nous n'avons pas l'impression que cette demande est démesurée et faite hors des règles. C'est ma réponse.

M. P. Chapuisod (CC) : Ayant participé à la dernière Commission de gestion et des finances, je n'ai pas souvenir que celle-ci nous ait reproché de ne pas être venus en amont avec ce rapport. Je le découvre ce soir, mais cela aurait pu être fait le soir de la Commission de gestion et des finances.

M. R. Dubois (en son nom) : Je me permets de revenir sur cette question car j'entends les propos de M. Fasel qui dit qu'il aurait été opportun d'en discuter avant. Après on parle d'opportunité politique, cela n'a pas été fait et je pense que le Conseil communal l'a entendu. Mais sur le plan formel, je tiens aussi à souligner notre propre responsabilité à nous, conseillères et conseillers généraux. Ces dernières années, nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion d'entendre, de la part de tous les groupes, des critiques à l'égard du Conseil communal et de ses membres : manque de clarté, incohérences, besoin de filtrer certaines informations ou encore demande de davantage de détails dans les rapports. C'est effectivement des remarques que nous pouvions entendre sur certains points. Mais notre responsabilité, en tant que membres de commission, est claire : lorsqu'un rapport nous est transmis, notre devoir est de l'examiner sérieusement, de poser toutes les questions nécessaires au nom de notre groupe, et de faire en sorte que le rapport de commissions réponde précisément à ces points. Ce sont ces échanges en amont qui devraient permettre d'éviter que nous passions la séance plénière à discuter de détails qui auraient dû être réglés auparavant. Cela je crois que c'est vraiment une responsabilité qu'on devrait, ou que le Conseil général devrait prendre plus à cœur, parce que nous ne pouvons pas à chaque fois, refaire tout le débat en plénum. Bien sûr, on pourrait imaginer discuter plusieurs mois à l'avance de chaque débat important qui sera porté devant le Conseil général. Mais en fait, il y a beaucoup de dossiers importants : le PAL, le collège de Vauvilliers, etc. Si, à chaque fois, pour tous les objets à voter, il fallait y avoir une séance de préparation du rapport, cela ne va pas être possible. Le rapport qui est transmis au Conseil général constitue la base de sa consultation, et c'est bien le Conseil général qui a le dernier mot. Nous avons une procédure qui est faite pour ça et je crois qu'il ne faut pas commencer à vouloir quelque chose de spécial pour certains objets.

M. P. Pedimina (en son nom) : Je répète que le rapport précédant, dans lequel nous avons traité du règlement général de commune, a été examiné par la Commission des règlements et des institutions. La pratique devrait être la même. Il y a des avocats et des juristes dans cette salle, est-ce que cette pratique-là est conforme au fonctionnement de la Commune ? À mon sens, pas. Et deuxième point, je

fais la proposition, ce soir, de renvoyer ce rapport en commission. Il ne s'agit pas de dire oui ou non, mais simplement de le renvoyer.

M. S. Rossetti (Président) : Est-ce qu'un juriste, un avocat ou l'administrateur communal peut répondre à la première question de M. P. Pedimina ?

M. P. Migliorini (administrateur) : C'est une proposition de modification du règlement général de commune. Nous avons un article qui est proposé, tout comme dans le point précédent qui traitait d'autres articles du RGC. Par ailleurs, cette modification est concomitante avec la nouvelle règle qui impose un passage auprès de la commission pour toute modification à venir d'un règlement. Aujourd'hui il s'agit simplement de la modification d'un article du règlement, et sur le fond, la procédure est respectée. Il y a un rapport du Conseil communal au Conseil général, en passant par la présentation à la Commission de gestion et des finances. Cette dernière a fait son travail et maintenant, il s'agit de voter. Sur le fond, je ne vois pas de vice de procédure.

Mme M. Schlaeppli (CC) : De manière plus générale, Mesdames, Messieurs, ce qui me frappe, depuis mes trois mois d'activité au sein du Conseil communal, c'est ce manque de confiance que vous semblez avoir envers celui-ci. Ce qui est remis en cause ce soir, c'est le manque d'expérience, une grille salariale jugée trop élevée ou encore que les choses n'ont pas forcément été bien faites. Je comprends que cela puisse susciter des réactions fortes, voire émotionnelles. Mais ce que moi je vois depuis trois mois, c'est une toute autre réalité : Boudry est une commune dynamique, une commune qui compte dans le canton. Quand je vais à Neuchâtel pour échanger avec les autorités cantonales, ce sont des moments importants. Il y a de nombreux sujets cruciaux, qu'il s'agisse des finances, de la fiscalité, de la santé, de la cohésion sociale. Il est essentiel que nous soyons présents à ces rencontres, il ne faut pas perdre ces occasions. Je suis d'accord que trois mois d'expérience, ce n'est pas beaucoup en tant que conseillère communale. Mais aujourd'hui, je vois une chose : nous sommes une commune qui avance. Et je crois qu'au-delà des questions de procédure et de règlement, ce qui compte ce soir, c'est la vision que nous portons pour cette commune. Je vous remercie pour votre attention.

M. S. Rossetti (Président) : Si plus personne ne souhaite apporter un nouvel argument, je vous propose de voter sur la proposition de M. P. Pedimina, le renvoi en commissions. Mais, au fait, dans quelle commission ?

Mme F. Matthey (au nom de la Commission des règlements et des institutions) : Je pense que nous ne pouvons pas renvoyer ce rapport à la Commission des règlements et des institutions en l'état. Cette nouvelle norme a été votée, mais elle n'est pas encore entrée en vigueur. À mon sens, la demande de M. P. Pedimina est une demande de renvoi du sujet au Conseil communal, pour, je ne sais pas exactement, mais je pense pour en rediscuter avec la Commission de gestion et des finances.

Mme P. Preisig Ducommun (en son nom) : Si je peux me permettre, j'apporte peut-être juste un élément. Quand la professionnalisation a été décidée, la Commission de gestion et des finances avait été consultée au préalable et avait adjugé un montant pour faire un audit qui a mené à un cahier des charges en vue d'une professionnalisation du Conseil communal. C'est peut-être cela que le Conseil général souhaiterait voir se réaliser si ce dossier est renvoyé. C'était juste une précision que je souhaitais donner, cela n'apporte pas de réponse.

M. P. Chapuisod (CC) : Concernant l'audit qui avait été fait par le bureau Actaes et dont nous avons pris connaissance, il date de 2022. C'était avant les résultats de la fusion et, si vous vous souvenez, l'audit parlait justement qu'en cas de fusion, le problème serait réglé et que nous ne rediscuterions plus du taux d'activité au sein de Boudry, mais dans l'ensemble de la nouvelle commune fusionnée. Le taux d'activité qui était fixé par ce rapport était de 40%, mais il devait être revu en cas de non-fusion, ainsi qu'en raison de la charge de travail supplémentaire liée à la situation financière de la commune

et aux perspectives cantonales. Cet audit n'est pas si vieux, il explique ce que ce je viens de vous dire, en résumé.

Mme P. Preisig Ducommun (en son nom) : Je ne remettais pas en question cet audit, je disais simplement qu'il serait envisageable de procéder de la même façon.

M. N. Rousseau (au nom du PS) : Je vous dis déjà que notre parti s'opposera à ce renvoi en commission, parce qu'il nous paraît que c'est une manœuvre assez dilatoire. Nous retrouverons le même débat en Commission de gestion et des finances, nous n'avancerons pas et finalement le problème sera reporté à plus tard. Il nous semble opportun de trancher, le rapport est clair, les conditions décrites sont claires, la commission a été saisie, quoiqu'on en dise, elle n'a pas été court-circuitée, à notre avis le rapport doit être voté ce soir.

M. D. Musitelli (en son nom) : À mon avis, au niveau de la procédure, il faut voter s'il y a une entrée en matière ou une non-entrée en matière. S'il y a une entrée en matière, nous voterons l'arrêté et s'il y a une non-entrée en matière, cela signifie que le Conseil communal devra reprendre le rapport et décider ce qu'il veut en faire par rapport à ce qu'il a entendu.

M. S. Rossetti (Président) : Est-ce que cette façon de procéder convient à M. P. Pedimina ?

M. R. Dubois (en son nom) : J'aimerais juste signaler qu'il y a deux options : faire une motion d'ordre qui demande un renvoi en commission déterminée ou un vote d'entrée en matière, qui signifie quand même, en l'état, que nous ne voulons pas entrer en matière. La signification politique est un peu différente et je ne sais pas quelle est la demande de M. P. Pedimina.

M. P. Pedimina (en son nom) : Je préfère que le rapport soit renvoyé en commission.

Au vote, le renvoi en commission est refusé par 24 voix contre 13 et 2 abstentions.

Au vote, l'arrêté est accepté par 25 contre 5 et 9 abstentions.

M. D. Musitelli (au nom du PLR) : S'il manque une personne, c'est parce que Mme N. Chapuisod est sortie de la salle.

Mme A. Macherel Rey (CC) : Mesdames, Messieurs, au nom du Conseil communal et en ma qualité, encore pour quelques heures, de présidente du Conseil communal – puisque j'ai achevé l'année de présidence socialiste de Mme R. Piscopiello –, je tiens à vous remercier pour ce vote positif. Vous pouvez être sûrs que nous nous engagerons tous ensemble, collégalement, face à tous les défis qui attendent notre commune. Nous n'avons pas peur de nous retrousser les manches, surtout avec cette température. Nous nous entendons bien, nous discutons et échangeons beaucoup. Nos valeurs sont la transparence, le respect, la communication et nous espérons vraiment vous donner satisfaction et surtout nous vous remercions de votre confiance. Elle nous va vraiment droit au cœur, nous en avons besoin, car nous avons passé une année difficile.

14. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande ayant pour objet la taxe sur l'équipement en cas de nouvelle construction, d'agrandissement ou de transformation, ainsi que la taxe compensatoire en cas de non réalisation de place de stationnement du fond privé

M. F. Vicario (au nom de la CGF) : La Commission n'a pas eu de question au sujet de ce rapport. Vu l'heure tardive de la présentation de ce dernier dossier, elle a accepté l'arrêté à l'unanimité.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Le PLR souhaite poser deux ou trois questions à ce sujet. Après avoir pris le temps de discuter, de regarder plus en détail, nous allons demander quelques explications. Nous avons encore certaines interrogations, et c'est pourquoi nous envisageons de déposer une demande de non-entrée en matière, dans le but d'obtenir les éclaircissements nécessaires. Premièrement, nous tenons à préciser que nous ne remettons pas en question l'existence d'une taxe compensatoire. Celle-ci est prévue par la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) et son principe ne fait aucun doute. Ce que nous interrogeons, en revanche, c'est la manière dont ce dispositif est appliqué, en particulier dans le cas présent. À partir du moment où l'on cherche à régulariser une situation qui, semble-t-il n'a pas été faite correctement en 2020, il est essentiel de disposer de l'ensemble des données pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause. Parmi les éléments qui posent problème, peut-être que l'on va nous donner des réponses qui dissiperont ces doutes, figure notamment l'article 114 de la loi cantonale, alinéa 3 qui stipule que : « *le Conseil général fixe, mais dans un règlement* ». Or, dans ce cas, nous nous retrouvons face à un arrêté. Techniquement, il y a une petite différence, que l'on pourrait qualifier de chipotière, chicaneuse, mais sur le plan légal et pratique, cela a son importance. D'autres communes, comme Neuchâtel ou Le Locle ont choisi d'intégrer ce type de dispositions directement dans un règlement et non pas dans un arrêté séparé. Ce qui permet, par exemple, à un propriétaire, un architecte, un ingénieur de planifier financièrement un projet en ayant toutes les informations centralisées. À l'inverse, lorsqu'un arrêté passe relativement inaperçu, on peut se retrouver dans une situation où après avoir budgétisé les travaux, on se retrouve avec CHF 8'000.00 supplémentaires.

Aussi, en cas de modification du règlement, notamment avec l'entrée en vigueur du PAL, cet arrêté risque rapidement de devenir obsolète. Nous allons modifier le règlement et peut-être oublier qu'il y a cet arrêté. Cela pose alors la question de son application concrète : comment s'assurer de sa validité et de sa prise en compte, une fois que le règlement aura été modifié ? Dans cette perspective, et afin de garantir la conformité avec le cadre légal cantonal, nous estimons que ce point ne devrait pas faire l'objet d'un arrêté distinct. Il devrait, au contraire, être intégré directement dans le règlement que nous avons.

En effet, nous avons envisagé le risque que cette situation devienne rapidement obsolète dans le cadre du Littoral PAL. Cela soulève une question légitime : est-il pertinent de détailler et d'activer ce dispositif dès maintenant, alors que des modifications importantes sont à prévoir prochainement ?

Par ailleurs, un autre point mérite selon nous des éclaircissements : l'article 115 précise que la contribution à l'équipement de détail peut varier entre 50 % et 80 % du coût total. Or, dans le cas présent, comment savoir si les CHF 8'000.00 mentionnés correspondent à un taux de 50 %, de 80 %, ou à une autre valeur intermédiaire ? Sommes-nous dans la fourchette prévue ? Sommes-nous en dehors ? Quelle marge d'interprétation avons-nous ? Nous nous demandons si nous ne devrions pas avoir quelques éléments supplémentaires.

Enfin, un dernier point, qui nous semble particulièrement important. En 2020, la base légale a été faite en arrêté communal, du Conseil communal. Or, selon les indications du Service des communes et du canton, c'est un arrêté du Conseil général qui aurait été nécessaire. Alors, peut-être que ce n'est pas le cas, mais à première vue, cela voudrait dire que toutes les taxes qui ont été perçues en 2020 jusqu'à maintenant ont été faites sans base légale. Dans ce cas, plusieurs questions se posent : que prévoit-on pour ces montants ? sont-ils considérés comme valables ? Est-ce que ça voudrait dire que ça a été touché indûment ? Devraient-ils être remboursés ? Si oui, de quelle manière et sous quelles conditions ? Ce sont ces questions fondamentales qui interpellent notre groupe.

Il est vrai que nous n'avons pas eu l'occasion d'analyser ce dossier en profondeur avant la séance de la Commission de gestion et des finances. C'est donc sur la base de ces différents éléments que nous demandons une non-entrée en matière. Non pas parce que nous remettons en cause le principe de la

taxe compensatoire, ni l'objectif du projet, mais parce que nous estimons que sa mise en œuvre devrait être intégrée dans notre règlement communal, comme le prévoit le cadre légal. Nous souhaitons également obtenir des précisions claires sur le taux appliqué, est-ce 50 %, 80 % ou un autre chiffre ? ainsi que sur la manière dont la situation rétroactive sera gérée. Des montants ont peut-être été perçus de manière irrégulière, et il est essentiel d'éclaircir ce point. Je vous remercie de votre attention.

M. S. Rossetti (Président) : Est-ce que les autres groupes ont un avis sur cette demande de renvoi ?

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Oui, nous avouons une certaine perplexité quant à cette décision. En fait, c'est une mise à jour d'une situation illégale, si je comprends bien. Donc ça nous pose évidemment des problèmes. Une autre question, c'est la taxe de CHF 8'000.00 compensatoire, est-ce que nous avons des comparaisons avec des communes voisines ? Est-ce que c'est une taxe imposée par le canton ? Nous sommes pleins d'interrogation. Je ne suis pas juriste, je sais bien entendre les arguments que M. D. Musitelli vient de développer, et bien sûr, si nous pouvions avoir des choses un peu plus claires, soit dans les réponses du Conseil communal ce soir, soit dans un nouveau texte, cela nous satisferait. Merci.

M. R. Barrabas (Les Vert-e-s) : Je pense que nous partageons la perplexité de nos collègues du PLR et du PS, donc nous soutiendrons la demande de renvoi. Merci.

M. S. Rossetti (Président) : Est-ce qu'un membre du Conseil communal souhaite s'exprimer sur cette demande de renvoi ?

M. E. Dubois (CC) : Comme tout le monde semble perplexe, je pense que nous pourrions voter cette demande de renvoi.

M. D. Musitelli (PLR) : C'est vrai que pour une non-entrée en matière, cela aurait dû se faire en début de séance. Je ne sais pas s'il y a la possibilité d'avoir une discussion sur ces points.

M. S. Rossetti (Président) : Pour moi, l'intervention est intéressante. Mais comme le fait de refuser signifierait de le renvoyer de toute façon, je propose de voter la non-entrée en matière.

Au vote, la demande de renvoi est acceptée par 38 voix pour et 2 abstentions.

15. Proposition du Conseil communal d'attribuer une aide à partir de CHF 10'000.00 en soutien à la population de Blatten dans le Lötschental

M. F. Vicario (au nom de la CGF) : La Commission de gestion et des finances était favorable à ce don à la Commune de Blatten, je précise bien, à la commune.

M. D. Musitelli (au nom du PLR) : Nous ne connaissons pas le rapport.

M. S. Rossetti (Président) : Il n'y a pas de rapport. C'est une proposition du Conseil communal.

M. P. Chapuisod (CC) : Je vais peut-être expliquer la démarche. Le Conseil communal s'est dit qu'il fallait que nous fassions quelque chose pour cette pauvre commune et nous souhaitons faire un don. Peut-être que nous pourrions le faire d'exécutif à exécutif parce que cette commune, même si elle est rayée de la carte, a toujours des charges, importantes, et si cela devait arriver à Boudry, en tant que membre de l'autorité exécutive, je pense que je serais content d'avoir un peu d'argent pour pouvoir par exemple, payer des salaires ou avoir les moyens d'amener un peu d'eau potable aux quelques maisons qui restent. C'est pourquoi, nous avons fait ce choix d'un don à l'autorité communale de Blatten.

M. E. Dubois (CC) : Et vous êtes libres d'augmenter le montant que nous proposons.

M. S. Rossetti (Président) : Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer sur la somme proposée ?

M. R. Dubois (en son nom) : Donc, nous ne votons pas sur un arrêté, c'est le Conseil communal qui prend une décision financière, qui est l'objet de sa compétence et il demande que nous la validons symboliquement.

Au vote, la proposition est acceptée par 38 oui et deux abstentions.

16. Interpellation

Il n'y a pas d'interpellations.

17. Informations du Conseil communal

Mme C. Zeter (CC) : Je souhaite vous donner des informations concernant l'avancée de l'audit de fonctionnement de l'administration communale. Ce dernier est toujours en cours, mais la phase principale des travaux se termine cette semaine. Ensuite les auditeurs vont procéder à un approfondissement ciblé dans les domaines identifiés et le retour de l'audit est attendu à la fin de l'été. La Commission de gestion et des finances aura une restitution sur ce point.

De plus, Objectif : ne nous demande de réserver une date dans nos calendriers, pour celles et ceux que cela intéresse, pour une séance d'information sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. C'est le 13 novembre, le programme détaillé suivra.

M. F. Vicario (en son nom) : Est-ce que cette date pourra être ajouté au calendrier sur ECHO ?

Il lui est répondu qu'elle y figure déjà.

M. P. Chapuisod (CC) : Comme vous l'avez peut-être vu dans la presse et notamment sur le site internet, Boudry met en place un plan canicule. Pour votre information, 750 personnes de 75 ans et plus ont été recensées, au 1^{er} juin, dans notre commune. 250 personnes se trouvent seules sur les 750, nous y avons soustrait les personnes en couples et celles placées dans un home. Sur les 250 envois, nous avons reçu, à ce jour, 100 retours dont 31 réponses favorables. Demain matin, il sera discuté si nous activons ce plan ou non, selon les prévisions météorologiques et les décisions du Canton.

Mme M. Schlaeppli (CC) : Je vous donne des nouvelles de l'audit concernant la planification financière. Cette dernière est en cours, nous avons encore un rendez-vous ce matin. La restitution sera présentée à la Commission de gestion et des finances en septembre.

M. E. Dubois (CC) : Le 1^{er} août a lieu... le 1^{er} août à Boudry, sur la place de l'Étoile, avec musique, repas, boissons et spectacle. C'est un spectacle de cirque cette année. C'est plus intéressant et moins bruyant qu'un feu d'artifice. Ensuite, vous avez déjà entendu parler de la nuit des Perséides, où les villes sont encouragées à éteindre leur éclairage public pour que les gens puissent admirer le ciel et voir les étoiles filantes. Seulement, la date annoncée par l'association cette année est un soir de pleine lune. La Commune a donc choisi d'organiser à la Tour de Pierre ou au Caveau une soirée d'observation du ciel et des étoiles, mais le samedi 16 août. Les derniers détails de l'organisation doivent encore être finalisés, mais notez peut-être déjà la date si vous êtes là. Sauf erreur, c'est le dernier week-end avant la rentrée. Deux télescopes seront mis à disposition, et les explications d'un expert, ainsi que d'une

personne chargée de leur fonctionnement, nous permettront de passer un agréable moment sur le toit du caveau.

Mme A. Macherel Rey (CC) : Je vous donne quelques informations au nom du Conseil communal. Tout d'abord, au sujet du programme de législature 2024-2028, il est pratiquement sous toit. Nous y avons travaillé à plusieurs reprises avec notre administrateur communal, nous sommes allés faire les photos, nous attendons la finalisation de ce projet. Il comprendra notre vision pour les trois années restantes et il sera présenté, probablement, au retour des vacances d'été.

La deuxième chose dont j'aimerais vous parler, c'est la séance d'information publique concernant les travaux au centre-ville. Cette séance se tiendra le 3 juillet. C'est le Conseil communal qui va distribuer la parole, mais nous nous sommes entourés des personnes qui vont mener ces travaux, notamment de l'ingénieur, M. F. Pagani sera aussi présent. Est-ce que vous souhaitez donner quelques informations complémentaires?

M. F. Pagani (responsable des travaux publics) : Il y aura des représentants de la société Eli 10 et nous avons aussi invité le Groupe-E Celsius et très certainement qu'un représentant sera aussi présent.

Mme A. Macherel Rey (CC) : N'hésitez pas à venir vous renseigner. Bien sûr, nous n'allons traiter que les travaux du Centre-ville et nous ne répondrons pas à toutes les doléances du nombreux public que nous aurons concernant le fonctionnement de toute notre commune. Cela sera peut-être fait dans une autre occasion, par exemple une assemblée citoyenne.

Finalement, la dernière information que je souhaitais vous donner concerne la confidentialité de nos locaux. Nous tenons à rappeler, car cela a déjà été fait une fois, que l'accès à l'administration communale vous est possible, au guichet, mais sauf si vous avez un rendez-vous, si vous êtes attendu pour une séance, vous n'avez pas l'autorisation d'entrer dans les bureaux. Il s'agit d'une question de protection des données, du respect du travail de nos employé-e-s et nous vous prions de bien vouloir observer cette recommandation. Nous en avons fait part également à notre personnel et nous sommes en train de renforcer la protection des données, notamment au service financier, mais pas que, aussi aux ressources humaines. C'est une commune dans laquelle il fait bon travailler, l'ambiance est bonne, mais nous devons préserver la confidentialité de nos locaux. Ce n'est pas un moulin dans lequel on rentre et on sort.

18. Questions

M. D. Musitelli (en son nom) : Ce n'est pas tant une question qu'une remarque. Il est vrai que les discussions aujourd'hui ont été relativement brèves, elles n'ont duré que deux heures et vingt minutes, mais il faut rappeler que la Commission de gestion et des finances s'est terminée après 23h00, et qu'une grande partie du travail y a été effectuée. Nous avons également terminé à plus de 23h00 les soirées de préparation des partis. Il serait donc très agréable, s'il y avait la possibilité une prochaine fois, de décaler différents points pour avoir des ordres du jour moins fournis. Cela serait apprécié.

Mme A. Macherel Rey (CC) : Vous n'êtes pas sans ignorer que nous avons un peu joué aux chaises musicales au sein de ce Conseil communal, avec des changements de fauteuils qui ont, inmanquablement, engendrés certains retards. Nous nous sommes retrouvés avec plusieurs dossiers à devoir traiter en juin. Merci pour la concision des débats et la compréhension. Évidemment, ce n'était nullement l'objectif de vous « tremper » jusqu'à l'épuisement, ni de vous demander de faire une séance par mois, cela ne serait pas logique.

Mme C. Durnat Lopes (au nom des Vert-e-s) : J'aimerais poser une question concernant la recherche de local d'Emmaüs. Vous le savez peut-être : depuis un à deux ans, Emmaüs cherche à s'implanter sur

le Littoral ouest. Il y a trois ou quatre mois, l'organisation a adressé une lettre au Conseil communal de Boudry, lettre que je n'ai pas lue personnellement. Toutefois, une petite délégation de notre groupe s'est rendue à Cressier pour visiter les locaux qu'Emmaüs y occupe, dans l'ancienne banque du village. C'est un lieu central et très convivial, animé par de nombreuses activités : un petit magasin de meubles et vêtements, un coin café, un Repair'Service une fois par semaine, même les résidents du home s'y retrouvent avec plaisir. À Cressier, ce sont 25 bénévoles qui y travaillent, encadrés par trois salariés, puisque l'activité d'Emmaüs repose sur un modèle, vous le savez peut-être, d'une entreprise à but non lucratif. Ce qui est encore plus remarquable, c'est qu'il y a actuellement 20 bénévoles sur liste d'attente, prêts à s'engager, c'est dire l'attractivité du lieu et la qualité de l'ambiance qu'on y a ressentie lors de notre visite. Nous pensons qu'un projet de ce type serait très bénéfique pour Boudry. Il serait donc dommage de ne pas étudier sérieusement les moyens de faciliter son implantation en ville. Notre question est donc la suivante : est-ce que le Conseil communal envisage de donner suite à cette démarche, en établissant un lien avec les représentants d'Emmaüs ou en facilitant la recherche de locaux adéquats ?

M. P. Chapuisod (CC) : Concernant le courrier, à ma connaissance, nous n'avons pas vu circuler une quelconque demande de la part d'Emmaüs.

Mme C. Durgnat Lopes (au nom des Vert-e-s) : Je n'ai pas reçu la lettre, mais j'étais en lien avec le directeur d'Emmaüs, parce qu'ils ont déjà trois locaux dans le canton de Neuchâtel. Je les ai rencontrés à la déchetterie puisqu'ils sont présents le samedi. Je vais me renseigner s'ils peuvent vous la renvoyer.

Mme M. Schlaeppli (CC) : Oui, volontiers, et nous prendrons contact avec eux.

M. P. Chapuisod (CC) : Pour information, Emmaüs est présent à la déchetterie intercommunale qui se trouve à Cortaillod.

Mme C. Durgnat Lopes (au nom des Vert-e-s) : Oui, mais ils viennent quelques heures par semaine, ce n'est pas du tout la même chose qu'un lieu où les gens peuvent apporter des choses, venir et repartir avec d'autres choses. Et surtout parler, parce qu'il n'y a pas de café à la déchetterie.

M. F. Vicario (en son nom) : En parcourant les comptes 2024, je me suis aperçu que les deux centrales de chauffe appartenant à la Ville de Boudry sont en panne. Qu'est-ce que le Conseil communal pense faire pour rétablir ces deux centrales de chauffe ?

M. P. Chapuisod (CC) : Alors, je ne pense pas que ce soit écrit dans les comptes que les chauffages sont en panne, mais, aux bâtiments, je récolte différentes choses qui ne sont que des problèmes. La centrale de chauffe de la Tuillière a été stoppée parce que le SENE ne nous autorise plus à y mettre des copeaux, car elle pollue. Donc, il y a eu différentes réparations, puis nous avons arrêté les frais et nous sommes passés au gaz. Concernant les problèmes de chauffage, c'est résolu, nous pourrions chauffer les locaux quand l'hiver arrivera.

M. F. Vicario (en son nom) : Mais avec un surcoût.

M. P. Chapuisod (CC) : Oui, même assez important pour l'instant, mais nous n'avions pas le choix. Nous avons l'interdiction d'y mettre des copeaux, ou alors nous devions faire d'énormes investissements pour, de toute façon, une centrale à copeaux qui ne passait plus la rampe. Le choix a donc été fait, et le surcoût probable sera inférieur au prix estimé du maintien en service d'une chaufferie. Tout en sachant que dans deux ans, nous serons reliés au chauffage à distance. Nous allons entamer les travaux, après la Boudrysia, dès le 15 septembre, étant donné que vous venez d'accepter ce crédit. Concernant la chaufferie de la rue Louis-Favre, je crois que cela avait déjà été annoncé qu'elle était en bout de course. Nous chauffons aussi au gaz et nous allons maintenant voir si le CAD montera par la

rue Louis-Favre dans les 5 à 7 ans. Si ce n'est pas avant 15 ans, alors nous viendrons avec un projet pour remettre une centrale de chauffe à copeaux ou à autre chose, mais je ne vois pas ce que nous pourrions mettre d'autre dans le Vieux bourg.

Mme C. Rais (en son nom) : J'ai une question à propos de l'activité du centre de loisirs. J'ai l'impression que ça marche très bien hors des murs et j'aimerais savoir où en est la situation concernant la mise à disposition d'un local.

Mme M. Schlaeppli (CC) : Effectivement, les choses se passent très bien « hors murs ». Nous sommes toujours à la recherche d'un local, mais un projet se dessine dans le cadre d'une nouvelle construction, cela sera toutefois pour un peu plus tard. Nous en avons justement discuté avec le Centre de Loisirs : l'idée leur plaît, car ils pourraient meubler et aménager le lieu selon leurs besoins. Pour le moment, les locaux qu'ils occupent à l'Hôtel de Ville leur conviennent bien. Je les ai visités récemment et j'ai été surprise de constater qu'ils sont en réalité assez spacieux : il y a un espace d'accueil pour les jeunes, une cuisine, et un petit espace supplémentaire. Le Centre de Loisirs est tout à fait disposé à attendre la réalisation du nouveau projet. Il nous revient maintenant de suivre ce dossier de près et de veiller à ce que le projet avance dans des délais raisonnables.

Le Président lève la séance à 21h29

Boudry, le 31 juillet 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

La Secrétaire

Sam Rossetti

Fanny Matthey